

SÉANCE du 20 juillet 2016

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 20 juillet 2016 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.
Convocations transmises le 15 juillet pour la réunion du 20 juillet 2016.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Nathalie DZYGA GOUVERNEMENT. Samuel JEANNIARD. Alexandre JOUVANCEAU. Mathilde MAGNIEN. Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absent excusé : Jean Paul MAGNIEN (*pouvoir à Gérard TARDY*)

Mathilde MAGNIEN a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour,

1. FORET COMMUNALE

Avec la venue du nouveau garde forestier, Monsieur Henri François PAYA, le point est fait sur les travaux en cours et les contrats passés dans la forêt communale avec M. le Maire. A l'issue de cette entrevue du 16 juin 2016, un compte rendu a été rédigé et est à la disposition de chacun.

A. VENTE SUR PARCELLES 11j ET 19

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **de valider** le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les parcelles N°11j et 19, avec différentes entreprises transformatrices de hêtre et toute nouvelle entreprise pouvant contractualiser avec l'ONF pour les mêmes types de produits, pour le bois de hêtre d'un volume approximatif de 87 mètres cube ;
- **de valider** le choix proposé par l'ONF d'une vente groupée par adjudication ou de gré à gré, pour les parcelles 11j et 19 et pour le bois de chêne d'un volume approximatif de 2 mètres cube.

Par cette validation, le Conseil Municipal accepte la vente groupée conclue en application des articles L214-7 et L214-8 du code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote part établie, diminuée du montant forfaitaire des frais d'exploitation et de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2^{ème} mois suivant l'encaissement effectif des sommes dues par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune et le contrat conclu par l'ONF.

- **d'accepter** la convention de ventes et exploitations groupées proposée par l'ONF, relative à cette vente groupée et autorise le Maire à signer cette convention.

B. PLATE FORME DE RETOURNEMENT

Pour faciliter le chargement des bois vendus et à vendre au moyen des camions, une plate-forme de retournement pourrait être aménagée au bout du chemin de Chamboeuf, vers la parcelle 19, sur un endroit qui pourra également être utilisé par tous, affouagistes, chasseurs, promeneurs, etc... le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le principe de création d'une plate-forme. Un ancien devis de l'ONF sera actualisé et d'autres devis seront demandés.

C. PREPARATION AFFOUAGES HIVER 2016/2017

Une réunion de préparation sera programmée en septembre ou octobre avec le garde pour définir précisément l'emplacement des affouages et les volumes à disposition.

2. FACTURATION EAU VOLUCOMPTEUR

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de dégrèvement de Samuel LENOIR à propos de sa facturation d'eau au volucompteur de la Riotte au titre de l'année 2015. En effet, compte tenu des conditions climatiques anormalement sèches, la production d'eau à la source de la Buère s'est tarie et Samuel LENOIR a dû se servir au volucompteur plus que de coutume.

SÉANCE du 20 juillet 2016

Compte tenu des volumes utilisés les années précédentes, après vote à la majorité des membres présents et représentés avec 10 voix pour et 4 voix contre, il est décidé d'accorder une réduction de 120 € à M. Samuel LENOIR sur sa facture d'eau d'un montant de 653,70 €.

3. ALIGNEMENTS DE VOIRIE

A. Alignement rue de la Combe

Lors de la réfection de la rue de la Combe, un projet de régularisation parcellaire sur les alignements de voirie a été élaboré par le cabinet de géomètres experts GIEN. Pour remettre le parcellaire conforme à l'implantation de la rue, plusieurs parcelles seraient à acquérir et certaines à reprendre par les riverains.

Une propriété sise au 22 de la rue de la Combe est en cours de vente et à cette occasion, il est décidé de procéder à l'alignement avec le futur propriétaire pour une parcelle cadastrée AP314 lieudit « Côte Rôtie » d'une surface de 19 ca.

D'autre part, M. et Mme CHARVIER Lilian propriétaires au 17 rue de la Combe souhaitent également vendre à la commune une partie de leur parcelle AP159, sur laquelle est implanté l'accotement de la rue, pour une surface de 27 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés avec 13 voix pour et une voix contre, d'acquérir ces parcelles auprès des propriétaires au prix de 40 € le mètre carré, de procéder à la division parcellaire nécessaire pour la propriété CHARVIER et autorise le Maire à signer les actes notariés relatifs à ces acquisitions, frais à la charge de la commune.

B. Alignement rue des Jardins

Un plan topographique pour étude des alignements est élaboré pour la rue des jardins depuis le carrefour avec la RD974 jusqu'au carrefour avec le Chemin des Petites Rues par le Cabinet de géomètres experts MORNAND JANIN SCHENIRER. L'implantation de la rue des Jardins diffère à plusieurs endroits du relevé parcellaire et des régularisations seront engagées avec les propriétaires concernés.

4. TRAVAIL DES COMMISSIONS

Un rapport des réunions de commission voirie et bâtiments est présenté.

En voirie, la réfection du Chemin de Vergy est lancée avec l'appel d'offres de candidature des entreprises prévue pour le 31 août date limite.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Marche et inauguration d'un des deux sentiers pédestres sur Morey Saint Denis, dimanche 11 septembre, départ à 9h
- ⇒ Spectacle « Les Kangourous » le 18 août à 19 h, parc de la salle des fêtes
- ⇒ Prochain Conseil Municipal le 14 septembre 2016, 19h.

SÉANCE du 20 juillet 2016

SÉANCE du 20/07/2016 DELIBERATION N° 1 à 4		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN Absent
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		